

Convocation du **24/06/2025**
Publication le **03/07/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **32**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **35_300625**

**OBJET : SECURITE,
PREVENTIONS,
CITOYENNETE ET VILLE
NUMERIQUE**

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un stand de tir de la Ville de Nice pour les besoins de formations de la Police Municipale.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMAN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

ABSENTS :

Madame Jeannine LEVASSEUR

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°35_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Vincent RUSCONI rapporte :

Dans le cadre de sa politique locale de sécurité, la Ville d'Aubagne a souhaité que ses policiers municipaux disposent de moyens en armement pour pouvoir accomplir leurs missions en toute sécurité.

La réglementation actuelle relative au port des armes par les policiers municipaux impose, pour chaque arme, 2 formations d'entraînement obligatoires par agent et par an.

En ce qui concerne les moyens en arme à feu et intermédiaire, ces deux séances de formation d'entraînement au maniement des armes doivent se tenir dans des infrastructures spécifiques, agréées par le Centre national de la fonction publique territoriale, à savoir des stands de tir certifiés et conformes aux exigences de sûreté.

La Ville d'Aubagne souhaite accéder au stand de tir de la Ville de Nice répondant aux critères susmentionnés, pour deux motifs principaux :

- Disposer d'une meilleure offre en termes de créneaux de formation pour concilier davantage organisation de service et sujétions afférents aux besoins de formation ;

- Bénéficier de tarifs préférentiels correspondant à :

- 63 euros par agent pour chaque formation d'entraînement (FE) d'une durée de 3h,

- 236 euros par agent pour chaque module de formation préalable à l'armement (FPA) d'une durée de 45h.

Actuellement, la Commune ne dispose que d'une seule convention avec le stand de tir de La Ciotat qui est le centre le plus proche géographiquement mais également le plus fréquenté par l'ensemble des polices municipales du secteur (communes du Var comprises).

C'est pourquoi, il est envisagé de définir les modalités de mise à disposition à titre onéreux, par voie de convention, avec la Ville de Nice.

Cette délibération propose ainsi d'approuver la convention de mise à disposition d'un stand de tir, jointe en annexe, entre la Ville d'Aubagne et celle de Nice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi du 15 Avril 1999, relatifs aux polices municipales,

VU l'article L511-5 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU les articles R511-19, R511-21 et R511-22 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'arrêté modifié du 3 Août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale et aux certificats de moniteur de police municipale en maniement des armes et de moniteur de police municipale en bâtons et techniques professionnelles d'intervention,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_35-DE
Reçu le 03/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/07/2025



Délibération n°35_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

VU la convention communale de coordination signée le 22 Avril 2025 entre le Préfet de police des Bouches-du-Rhône et le Maire d'Aubagne,

CONSIDÉRANT que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires susvisées relatives au port et à la formation individuelle des armes par les policiers municipaux,

CONSIDÉRANT les coûts afférents auxdites formations optimisés par le partenariat avec la Ville de Nice disposant d'un stand de tir répondant aux critères du Centre national de la fonction publique territoriale

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, avec la commune de Nice pour la mise à disposition de son stand de tir.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_35-DE
Reçu le 03/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/07/2025

